

Vos questions / nos réponses

# Dépistages drogue

Par [Benb](#) Postée le 27/03/2024 22:44

Bonjour, j'aurai voulu savoir si je pouvais faire un deuxième dépistage avec la même convocation (rien n'est noté sur la convocation) ou dois je reprendre un rdv et du coup avoir une 2 convocation. Ce n'est pas pour une suspension mais pour une annulation. Cordialement

---

**Mise en ligne le 03/04/2024**

Bonjour,

Nous tenons tout d'abord à nous excuser pour notre délai de réponse, supérieur au délai annoncé sur notre site internet.

Vous souhaitez faire un second dépistage en vue de la commission médicale qui vous permettra d'avoir le droit de repasser votre permis.

D'après nos informations, il nous semble possible de refaire un dépistage avec la même convocation, mais nous vous invitons tout de même à vérifier cette information auprès de la préfecture de votre département. Dans tous les cas, le dépistage sera à nouveau à vos frais.

Nous vous souhaitons une bonne fin de journée,

Bien cordialement,

---